

POLITIQUE

« Le costume du Parlement wallon devient trop étroit »

André Antoine estime que les moyens donnés au Parlement wallon ne correspondent plus à son importance.

● **Martial DUMONT**

Le Parlement wallon est en mutation. Depuis le début de la nouvelle législature, son président, André Antoine, tente de lui rendre une nouvelle vitalité : activité parlementaire accrue, missions et accueil de délégations étrangères, salle de commissions adaptées, proximité avec le citoyen : l'importance du Parlement wallon n'a jamais été aussi grande.

C'est encore plus vrai avec l'accueil de nouvelles compétences à la suite de la réforme de l'Etat.

Bref, dit André Antoine, le Parlement wallon est devenu un vrai Parlement... « national » à l'autonomie accrue.

Sauf qu'aujourd'hui, dit le président, « le costume du Parlement est devenu trop petit au re-

gard de la taille qu'a voulu lui donner le législateur ».

En clair, selon lui, le Parlement n'a pas les moyens des ambitions qu'on lui prête.

« Aujourd'hui, la réforme de l'Etat a voulu consacrer le fait régional plutôt que communautaire. C'est ainsi. Le rythme des travaux s'intensifie. Je pense qu'on doit dès lors réfléchir à un nouveau partage du temps de travail entre Fédération et Région. Je ne veux pas faire disparaître le parlement de la Fédération, mais il faut trouver une discipline de travail adaptée ».

Et André Antoine de plaider pour, à l'avenir renforcer aussi la force de frappe technique du Parlement.

« Je sais qu'on est en période de disette budgétaire. Mais à l'avenir, on ne pourra pas faire l'économie de moyens complémentaires. On a fait une réforme de l'Etat, mais on ne nous a pas donné les moyens, par exemple, d'avoir un service d'étude, ou un bureau du Plan. La mécanique régionale a été renforcée mais nous n'avons d'outils d'expertise ou de prospective dont nous avons besoin. Pareil pour les bâtiments : nous avons 75 députés qui n'ont jamais été aussi présents, qui travaillent

désormais quatre jours au lieu de trois, mais dont certains n'ont même pas de bureau ».

En clair, le président du Parlement prévient : sans renforcement de l'enveloppe budgétaire, dans les années qui viennent, l'intensification du fait régional amènera à un bug et une impossibilité de gérer correctement la nouvelle donne institutionnelle

Mais où aller trouver l'argent ? À la communauté qui ne gère « que » la culture et l'Enseignement et dont une série de compétences ont été transférées vers la région ?

« Je ne veux pas fonctionner sur le mode de la jalousie. Communauté, Sénat, peu importe. Je dis simplement qu'il faudra des moyens complémentaires pour une institution qui est passée du statut de Conseil régional à celui de Parlement national. Le Parlement wallon travaille avec quelque 90 agents, là où celui de la Fédération en dispose de plus de 120 et les assemblées fédérales de plusieurs centaines. Or, la Région a hérité avec la 6^e réforme de l'Etat de 6,157 milliards d'euros de budget supplémentaire à gérer, pour seulement 305 millions à la fédération » conclut le président du Parlement wallon. ■